

# Compte-rendu 1<sup>er</sup> degré

## Du CHSCT-Académique du 1<sup>er</sup> avril 2021

### La semaine du 6 au 9 avril :

#### La FSU questionne sur :

- [FSU] Les personnels doivent-ils-elles être présent-es sur leur école ou sur leurs établissements du 2<sup>nd</sup> degré durant cette semaine (beaucoup d'écoles sans matériel ni connexion internet) ?

**Réponse de l'administration :** Les écoles et établissements scolaires seront ouverts pour les personnels qui auront la possibilité de s'y rendre pour dispenser leur enseignement à distance la semaine prochaine. Dans un certain nombre de cas, il y a du matériel. Les enseignant-es peuvent donc s'y rendre.

[administration] **Pour les AESH (et les AED)**, ils n'assurent pas d'enseignement à distance donc leur présence dans les collèges et écoles n'est pas convenue.

[administration] Les élèves en IME seront accueillis la semaine prochaine mais les élèves en inclusion dans des écoles ou établissements ordinaire ne le seront pas.

- [FSU] Quelle est la liste des métiers prioritaire pour l'accueil des enfants la semaine prochaine ?

**Réponse de l'administration :** Il y aura un accueil, la piste vers laquelle l'administration s'oriente est celle des pôles d'accueil comme l'an dernier. La liste des pôles d'accueil sera envoyée ultérieurement ; elle n'est pas encore finalisée. **À ce jour nous ne savons pas si les enseignant-es auront un accès prioritaire au sein des pôles d'accueil mis en place dès mardi 6 avril. L'administration précise qu'il y a au moins les métiers de la santé sans donner, pour le moment plus de précisions.**

- [FSU] Quelles sont les modalités pour l'accueil des enfants de publics prioritaire : volontariat ? Quelle constitution des plannings ? Quel lien avec les collectivités ? Si les enseignant-es sont sollicité-es pour accueillir ces enfants, ils-elles ne pourront pas assurer en plus *le lien scolaire\** avec les élèves de leur classe.

**Réponse de l'administration :** C'est une très bonne question. Si un collègue s'occupe des enfants, l'administration ne va pas lui demander, en même temps, d'effectuer une double journée de travail mais il faut que chaque élève bénéficie d'un enseignement à distance.

*\*La FSU préfère, au terme « continuité pédagogique », celui de lien scolaire ou lien éducatif.*

**L'accueil se fera toujours sur la base du volontariat en lien avec les collectivités.**

- [FSU] L'accueil des enfants de soignant-es est-il prévu pendant les vacances, les weekend, les enseignant-es pourront se porter volontaires ?

**Réponse de l'administration :** l'accueil des enfant-es de soignant-es devrait se poursuivre pendant les vacances ; pour les weekend, lors du premier confinement il y avait très peu de demandes.

- [FSU] Les SRAN sont-ils maintenus pendant les vacances ?

**Réponse de l'administration :** Les écoles ou établissements scolaires qui avaient prévus d'en organiser et qui souhaitent le faire sur le temps des vacances pourront continuer de le faire à raison de 2-3 heures par jour mais à distance.

- [FSU] Puisque « tout est prêt », quelles sont les solutions proposées aux familles (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) qui n'ont pas d'outils informatiques, qui ne savent pas l'utiliser ou qui n'ont pas de place chez eux pour suivre des cours à distance ?

**Réponse de l'administration :** du point de vu des enseignant-es, beaucoup de formations ont été dispensées l'an passé par la DANE pour les personnels sur des temps synchrones. Sur la question du matériel, il est vrai qu'il y a des écarts importants pour les familles tant au niveau de la connexion que des équipements. Des collectivités œuvrent en ce moment même. Du côté de l'éducation Nationale, l'administration a pu se doter d'ordinateurs portables venant du ministère. 500 ont été déployés à destination des élèves de lycées. Les possibilités de circulation sont différentes que lors du confinement de l'an passé. La mise à disposition de supports papiers peut être proposée.

La FSU rappelle que les formations étaient sur la base du volontariat et beaucoup de questions se posent encore sur l'utilisation du matériel.

La FSU rappelle les droits des personnels :

- [FSU] En cas de garde d'enfant à la maison (la semaine du 6 au 9 avril ou pour des collégien·nes-lycéen·nes la semaine du 26 avril), les personnels seront placés en ASA la semaine prochaine et ne travaillent pas. Quelle évolution pour les autorisations spéciales d'absence (ASA) avec prise en compte notamment du régime en matière de garde d'enfants ?

- **[FSU]** « Lorsqu'ils doivent garder leur(s) enfant(s) de moins de 16 ans et qu'ils ne peuvent recourir au télétravail, les agents transmettent à leur employeur une attestation sur l'honneur précisant qu'ils sont le seul des deux parents à assurer la garde de leur enfant à domicile. En cas d'impossibilité de télétravail, l'employeur place les agents en autorisation spéciale d'absence (ASA) ».

**Réponse de l'administration :** Une circulaire est en cours de préparation pour les chefs d'établissements et les DASEN. Ils-elles devront se déclarer dans l'impossibilité de télétravailler et seront placés en ASA.

- **[FSU]** La semaine du 6 au 9 avril devra se limiter à un lien scolaire avec nos élèves (révisions, lectures, jeux...) et non la découverte de nouvelles notions.

**Réponse de l'administration :** L'enseignement à vocation à se poursuivre. Il y a le principe de la liberté pédagogique des enseignant·es. Le message qui peut être passé est qu'ils-elles peuvent avancer en faisant attention à tous les élèves.

La FSU rappelle l'importance de la déconnexion numérique pour les élèves. Les visioconférences ne sont pas obligatoires ; les ORS doivent être respectées mais pas forcément l'emploi du temps. Cette remarque s'adresse particulièrement aux personnels du 2<sup>nd</sup> degré.

- **[FSU]** Est-ce que le matériel personnel que les enseignant·es pourraient utiliser chez eux, à distance, ou sur leur lieu de travail est assuré pour des activités professionnelles ? Pour la FSU, il n'y a aucune obligation à utiliser son matériel personnel à l'école (qui n'est pas assuré) ou chez soi pour une « activité professionnelle ».

**Réponse de l'administration :** Pas encore de réponse précise, l'administration le précisera ultérieurement.

- **Le télétravail ou le travail à distance n'est encadré par aucune convention pour les personnels, il n'est donc pas obligatoire.**

**Réponse de l'administration :** Il y a une chartre académique du télétravail. Pour ce qui concernant la situation actuelle : nous sommes dans un travail à distance et non du télétravail. Cette notion de travail à distance est différente pour les enseignant·es. Il n'est pas nécessaire d'encadrer ce travail à distance qui est imposé actuellement. Ce qui est obligatoire est le travail. Chacun a des obligations statutaires et un service à rendre. Les élèves ne sont pas présents mais malgré tout l'enseignement est là, à distance. À partir du moment où les écoles et établissements sont ouverts, les personnels peuvent venir travailler à distance.

La FSU rappelle que cette chartre concerne les situations en dehors des crises et les agent-es des services et pas les enseignant-es.

La FSU alerte également sur l'utilisation/la communication de listes contenant des données sur les familles sans sécurité et sans respect de la RGPD. Dans une école, il n'y a que la directrice qui a la clé OTP par exemple. La communication avec les parents depuis son adresse professionnelle ou par papier à l'école est, pour la FSU, la règle. La FSU est aussi vigilante sur les données à caractère personnelle des familles qui pourraient circuler de façon illégale.

## **L'après 9 avril et le retour des « vacances » à partir du 26 avril dans les écoles :**

La FSU intervient sur :

- **Le CRPE 2021, qui est organisé au niveau de chaque académie, est-il maintenu les 12 et 13 avril ?**
- **Pour ce qui est de la formation continue des personnels : ces formations sont-elles maintenues ?**

**Réponse de l'administration :** Les concours qui ont lieu dans les quatre premières semaines sont maintenus, cela a été précisé par le 1<sup>er</sup> ministre. Les examens, quant à eux pourront s'organiser à distance ou être reportés. Le CRPE a vocation à être maintenu aux dates prévues avec protocole sanitaire ; il en va de même pour les autres concours (agrégations internes par exemple). Le reste a vocation à être décalé.

[administration] Pour les épreuves de baccalauréat : les épreuves terminales ont vocation à se tenir dans les formes prévues.

[administration] Pour ce qui est de la formation continue des personnels, ces deux semaines de vacances ont vocation à être des semaines de vacances sauf si souhait unanime des participant-es de les réaliser pendant les vacances. La logique est de reporter ces formations. Il pourra y avoir des stages pendant les vacances, mais évidemment à distance.

- **[FSU] La vaccination des personnels qui doit être prioritaire proposée aux collègues de maternelle ou en ASH. Qu'en est-il que les personnels administratifs ?**

**Réponse de l'administration :** Cette vaccination est bien prévue dans le cadre de la stratégie nationale de vaccination mais pas plus d'informations.

- **Le déploiement massif des tests salivaires avec un ciblage des écoles et établissements touchés.**

**Réponse de l'administration :** Il y aura des tests salivaires dès la rentrée du 26 avril 2021. Il y a eu beaucoup de tests salivaires réalisés. L'objectif de 10 000 tests/semaine est atteint.

- **[Oise - FSU] Le maintien de l'ouverture du serveur du mouvement du 8 au 22 avril ?**

**[administration] :** Le calendrier du mouvement, notamment celui de l'ouverture du serveur va être modifié. Il sera communiqué aux personnels très prochainement.

**Un prochain CHSCT-A sera organisé afin d'anticiper sur la reprise du 26 avril. La FSU interviendra, notamment, sur :**

- Les conditions du retour en présentiel à l'école le 26 avril avec un protocole communiqué suffisamment tôt.
- Les moyens nécessaires à ce retour : capteurs de CO2, purificateurs d'air, moyens en remplaçant-es, moyens en personnels, aide à la direction d'école, des masques adaptés et sécurisés.
- Les incompréhensions qui subsistent sur la mise en place du protocole au sein de certains établissements (1/2 jauge non respectée, protocole cantine n'est pas respecté, etc.).
- Les incompréhensions qui subsistent sur les fermetures de classe en établissements.